

Conseil Municipal du 15 mai 2013

L'an deux Mil Treize le quinze du mois de mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Jean Louis ROUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **16**

Nombre de Conseillers Présents : **9**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **6 mai 2013 (affichée le 6 mai 2013)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le :

Étaient présents : Mrs ROUX, BOSSÉ, FEUVRAIS, TOUEILLE, Mmes RENIER, OUSSET, Mrs POIGNANT, MONNIER, TURLAN

Absents excusés avec procuration : M Gérard BOURDEL a donné procuration à M Alain FEUVRAIS

M Serge VANNIER a donné procuration à M Jean Marie BOSSÉ

Absentes excusées : Mmes Pascale AUBRY, Josianne CHAUVIN

Absents : Florence DUPUIS, Dominique NEVOUX, Loïc FRÉMONT

Secrétaire de séance : Madame Véronique RENIER

M le Maire demande à ajouter 2 points supplémentaires :

- Convention de partenariat entre la commune et le Conseil Général pour le développement de la lecture. (Bibliothèque)
- Jurés d'assises
Le Conseil Municipal donne son accord

Ordre du jour

DELIBERATIONS

Recrutement surveillant de baignade

SIEML prise en charge financière dépannage

Consultation achat matériel de tonte

Convention de partenariat Commune / Conseil Général pour le développement de la lecture

Rapports des commissions Maisons Fleuries et Jeunes

Divers

Demande Mme OUSSET (vote augmentation des contributions directes)

Citation de Jacques Prévert à inscrire sur la fresque de la Bibliothèque

Jurés d'assises 2014

Intervention conjointe Conseil Général et SODEMEL

Dans le cadre de sa politique en matière de développement urbain, la commune de Combrée souhaite réaliser un nouveau quartier sur le site de l'ancienne piste de galop dans le bourg de Bel-Air.

Pour conduire ce projet et pour en définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière, M le Maire propose un partenariat avec Le Conseil Général et la Sodemel.

M Collobert du service Habitat du Conseil Général

M Ballarini Directeur de la Sodemel a présenté la société.

L'aménagement de nouveaux quartiers représente **la part principale de l'activité** de la société. Au-delà du simple aménagement de foncier, nous sommes devenus au fil du temps force de proposition et d'expérience pour **concevoir de véritables éco-quartiers**.

Pour chaque éco-quartier, notre société agit dans une démarche de développement durable qu'elle définit en **concertation** avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement urbain. Elle adapte les **formes urbaines** et les besoins énergétiques. Elle prend en compte les déplacements tels que les liaisons douces et les transports en commun. Elle propose des **mixités sociales et fonctionnelles** adaptées à chaque quartier. Elle veille à une **valorisation du paysage** et l'eau.

Respectueuse de l'intégration des projets dans leur environnement, l'intervention de notre société s'effectue dans le cadre de Conventions de Concessions d'Aménagement qui permettent aux élus de maîtriser l'ensemble du déroulement des opérations.

Aux côtés des collectivités locales, nous coordonnons les études, effectuons les montages juridiques et calendaires. Nous nous assurons du suivi des procédures et de la maîtrise foncière. Nous gérons l'opération sous ses aspects financiers et comptables (bilans, marchés, règlements des dépenses) en relation étroite avec la collectivité. Nous veillons aussi au suivi des travaux. Enfin nous commercialisons les terrains et accueillons les nouveaux habitants et les nouvelles activités.

DÉLIBÉRATIONS

RECRUTEMENT SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU SAISON 2013

Pour la période du 29 juin au 1^{er} septembre 2013 M Grégoire Barbot est recruté en qualité de surveillant de baignade

Horaires de surveillance :

Lundi	13h30 à 19h30
Mardi	13h30 à 19h30
Mercredi	13h30 à 19h30
Judi	13h30 à 19h30
Vendredi	Fermeture
Samedi	13 heures à 19h30
Dimanche et Jours fériés	13 heures à 19h30



SIEML : PRISE EN CHARGE FINANCIERE DEPANNAGE

VU l'article L 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Considérant le dépannage effectué le 6 février 2013 (EP 103-13-25) rue la Verzée pour la somme de 204.23 € TTC

Considérant que le fonctionnement de l'éclairage public de cette rue est toujours défectueux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de ne pas verser le fonds de concours correspondant à cette opération

DONNE tout pouvoir à M le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



CONSULTATION ACHAT MATERIEL DE TONTE

Une consultation a été faite près de 4 fournisseurs pour le remplacement d'une tondeuse largeur de coupe minimum 3.50 mètres.

Monsieur Alain Feuvrais Adjoint présente les propositions :

FOURNISSEUR	MONTANT HT
Espace Emeraude	24 730.00 € (largeur de coupe 3.70 m)
Agri 4	11 650.00 € (largeur de coupe 3.60 m)
Héteau	7 500.00 € (largeur de coupe 2.4 m)
Héteau	8 350.00 € (largeur de coupe 2.4 m)
Rouzin	12 600.00 € (largeur de coupe 2.5 m)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre présentée par AGRI – 4 pour la somme de 11 650.00 €HT

DÉCIDE d'inscrire la dépense en investissement opération 2188-296.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision

Suite à la décision du Conseil Municipal (avril 2013) un réciprocateur a été acheté pour la somme de 705 € TTC.



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Dans le cadre de sa politique en matière de développement de la lecture publique, le Conseil Général propose une convention définissant les engagements réciproques de la commune et du département en vue d'organiser les conditions de desserte du service de lecture publique mis en place par la commune au travers de sa « médiathèque » consistant en l'apport par le Département de services, notamment le prêt de documents gérés par le BiblioPôle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe à la présente délibération et tous documents relatifs à cette affaire.



COMMISSION Maisons Fleuries du 3 avril 2013

Rapporteur de séance : Véronique RENIER

- Présentation de Véronique Renier qui a proposé de rejoindre la commission afin d'aider Josiane CHAUVIN dans ses missions. Elle sera en charge de prendre les photos qui seront utilisées pour le diaporama. Compte-tenu de ses horaires de travail, elle sera disponible à partir de 17h15 pour les visites.
- Présentation du bulletin d'inscription et du questionnaire envoyés à tous les participants de l'année dernière. La nouvelle plaquette est adoptée par l'ensemble de la commission. A ce jour, six personnes ont retourné le bulletin d'inscription. Les personnes qui n'auront pas retourné le bulletin au 15 juin seront contactées par téléphone pour savoir s'il s'agit d'un oubli.
- Les visites auront lieu sur deux soirées. Une première soirée, le jeudi 11 juillet à 16h30 au Foyer-Logement puis sur Bel-Air. Il faudra demander à la secrétaire du Foyer-Logement d'être présente à 16h30 pour indiquer à quel résident correspond le balcon. Suivra une deuxième soirée sur Combrée, le jeudi 18 juillet à 17h15. Une convocation sera envoyée aux membres de la commission pour leur rappeler ces dates.
- Josiane CHAUVIN propose d'effectuer la mise en commun des notes à son domicile après les visites.
- Finalisation et validation du règlement pour le concours et attribution des récompenses
- Budget prévisionnel 2013 (budget 2012 : 1500 €) sur la base de 50 participants et 30 résidents du foyer-logement
 - 1^{er} prix : 50 €
 - 2^{ème} prix : 45 €
 - 3^{ème} prix : 40 €
 - 4^{ème} prix : 35 €
 - 5^{ème} prix : 30 €
 - Prix « Hors Concours » : 15 €
 - Du 6^{ème} au 30^{ème} prix : 15 € X 25 = 375 €
 - Du 31^{ème} prix à la note de 10/20 : 10 € X 14 = 140 €
 - Lot compensation (note inférieure à 10/20) : 5 € X 5 = 25 €
 - Résidents foyer-logement : 15 € X 30 = 450 €
 - Total budget prévisionnel : 1 205 €**
- Il n'y aura pas de réunion de la commission en juin car tous les points ont été abordés.

Règlement du concours des Maisons Fleuries 2013

Article 1 – Objet du concours

La commune organise chaque année le concours des Maisons Fleuries qui est réservé aux habitants de Combrée et Bel-Air. Ce concours a pour objectif de récompenser leurs actions menées en faveur du fleurissement et de l'embellissement de leurs jardins, façades, terrasses, balcons, en complétant les efforts réalisés par le service des espaces verts de la commune afin d'offrir un cadre de vie agréable à tous.

Article 2 – Conditions d'inscription

*Chaque participant doit disposer d'une maison avec jardin, terrasse, balcon, ou façades fleuries **visibles depuis la voie publique.***

Les résidents du Foyer Logement de Bel-Air peuvent également s'inscrire. Sera jugé le fleurissement de leurs balcons et devant leurs portes.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au concours, les habitants sont invités à s'inscrire en mairie même s'ils ont déjà été inscrits les années précédentes. Le bulletin d'inscription disponible en mairie ou téléchargeable sur le site www.combree.fr doit être retourné rempli et signé **avant le 15 juin 2013**. L'inscription est gratuite.

Article 4 – La commission

Le concours est jugé par les membres de la commission « Maisons Fleuries » placée sous la présidence de Monsieur Le Maire, représenté par la conseillère municipale Josiane CHAUVIN. Le jury est constitué de deux conseillers municipaux et d'habitants de la commune.

Le jury se déplacera sur place pendant le mois de juillet. Il peut éliminer un participant si les conditions de visibilité ne sont pas satisfaisantes.

Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury.

Article 5 – Critères de notation

- Quantité, diversité et choix des végétaux (fleurs, arbres, arbustes), harmonie des couleurs : 10 points maximums
- Propreté, netteté, entretien, environnement général : 6 points maximums
- Recherche, créativité et originalité : 3 points maximums
- Développement durable : 1 point maximum. Afin de connaître les pratiques d'éco-jardinage des participants, un questionnaire détaillé leur est transmis lors de l'inscription. Les réponses pourront permettre aux participants d'obtenir ce point supplémentaire lors de la notation du jury.

Chaque membre du jury attribuera une notation personnelle selon la grille des critères préétablie. Le classement sera déterminé en effectuant la moyenne des notes de l'ensemble du jury.

Les cas litigieux seront soumis à l'ensemble des membres du jury pour délibération et décision.

Le jury devra juger le fleurissement depuis la voie publique et ne rentrera donc pas dans les propriétés privées.

Article 6 – Attribution des prix

La commission se réserve le droit, suivant les années, de modifier le système de récompenses, selon le budget attribué annuellement à cette opération.

Lots : Le 1^{er} prix : une composition florale d'une valeur de 50€

Le 2^{ème} prix : une composition florale d'une valeur de 45€

Le 3^{ème} prix : une composition florale d'une valeur de 40€

Le 4^{ème} prix : une composition florale d'une valeur de 35€

Le 5^{ème} prix : une composition florale d'une valeur de 30€

Du 6^{ème} au 30^{ème} (sous condition d'une note minimale de 10/20) : une plante d'une valeur de 15€

Du 31^{ème} à tous les participants ayant obtenu une note supérieure à 10/20 : une plante d'une valeur de 10€

Pour les participants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 : une récompense de participation.

Pour les résidents du Foyer Logement, la valeur des récompenses sera identique pour tous les participants.

Article 7 – Hors concours

Les lauréats distingués deux années consécutives parmi les deux premiers seront « hors concours » pendant deux ans. Ils pourront s'inscrire au concours pour une visite de courtoisie du jury mais ne seront pas notés. Ils seront conviés à la remise des prix et seront récompensés.

Sont déclarés également hors concours les professionnels de l'horticulture et les membres du jury.

Article 8 – Remise des prix

Les participants seront informés par courrier de la date de remise des prix qui aura lieu au mois de décembre. L'annonce du palmarès aura lieu au cours de cette cérémonie officielle. Seules les notes des cinq premiers du classement seront annoncées. Les autres participants pourront connaître leurs notes qui seront affichées au cours de la cérémonie puis en mairie. Les prix seront remis en mains propres à cette date. Si une personne ne peut se rendre à la remise des prix, elle devra en informer la mairie et désigner une personne qui viendra récupérer le prix à sa place.

Article 9 – Report ou annulation

La commission « Maisons Fleuries » se réservent le droit de reporter ou d'annuler le présent concours, quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

Article 10 – Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury et autorisent la publication des dites photos dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune, sans aucune contrepartie.

Article 11 – Acceptation du règlement

L'inscription à ce concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

COMMISSION JEUNES du 6 AVRIL 2013

Rapporteur : Véronique RENIER

Après avoir arpenté les rues de Bel Air et Combrée voici un relevé sur différents points :

Observations sur la circulation (vigilance, sécurité)
Dégradaations ou irrespects des lieux publics.

Rue de Bretagne

Peinture du passage piéton
Manque lettres sur panneaux de signalisation
MCL -de Loisirs – manque « Maison »
Foyer Logement ; manque la flèche qui indique la direction
Place des Landes : manque « clos »

Sur la piste cyclable, pas de signalisation et pas de cédez le passage à l'intersection.
Sur le panneau air de Pique Nique situé à 300 m, manque l'indication pour air de camping car.

Rue Bordeaux Montrieux

Pas de passage piéton
Trottoirs en mauvais état
Chemin (Sébastien Paysage) en direction de la place des Landes est herbé > éventuellement le stabiliser.

Lotissement Chemin Bleu I

Voir pour éventuellement installer une table de tennis de table (les jeux ne sont que pour les 2 à 10 ans)
Le candélabre de l'endroit indiqué zone 30 ne fonctionne plus.
A la sortie du lotissement et en direction de la rue G.Larivière les barrières bois des containers sont en très mauvais état ;

Rue Gustave Larivière

Trottoirs défectueux

Manque un passage pour piétons derrière le parking du 8 à 8.

Rue du Vert Coteau/Parc de la MCL

Prévoir un emplacement pour les besoins des chats et des chiens (près de Véolia et dans le parc)

Reboucher les trous des allées stabilisées.

Manque jeux pour enfants

Ajouts de bancs et de poubelles.

Remarque générale : les candélabres sont très sales, des déchets (papiers, bouteilles un peu partout dans les massifs.... .)

Rue de Beaulieu

Un passage pour piéton en face de la rue du Moulin des Vignes et le parking du stade de foot, semblerait opportun car il y a les containers de tri juste en face.

Rue du Champ du Moulin

Stationnement gênant de voiture sur le trottoir dans l'angle de cette rue et la route de Vergennes. Les enfants nous disent qu'ils doivent emprunter la route lorsqu'ils vont à l'école, c'est en plein carrefour.

Rue de la montée des Hommeaux

Remarque d'un pré avertissement du stop lorsqu'on descend cette pente. On ne voit pas le panneau plus bas.

Rue du Val d'Ombrée

Manque un passage piétonnier entre les numéros ??? et ??? (A peu près en face du jardin de la maison Doussin et la première maison HLM du val d'Ombrée)

Lotissement de la Fossaie I

Espace jeux à prévoir dans le futur.

Remarque générale : Le constat qu'autour des bacs de tri la propreté était de mise en ce samedi matin. Les jeunes ont remarqué, que dans les rues de Combrée, il n'y avait pas (ou peu) de dégradation ou de malpropreté.

Alain Feuvrais propose que la commission Voirie/Urbanisme travaille sur ces remarques et les jeunes seront informés des décisions prises.

DIVERS

- Courriel reçu le Mme Christine OUSSET du 13 avril souhaitant des précisions sur l'augmentation et le vote des contributions directes.

Réponse de M le Maire

Présentation du tableau de notification des bases avec la variation de chacune des bases et du produit en résultant

Libellés	Bases notifiées 2012	Bases notifiées 2013	Variation des bases	Taux Prévisionnels	Produits prévisionnels	Taux Votés	Produits Votés	Variation du produit
Taxe D'habitation	2 016 025	2 085 000	3,42%	13,06	272 301	13,19	275 012	1,009955894
TFPB	1 773 805	1 842 000	3,84%	20,52	377 978	20,73	381 847	1,010236045
TFPNB	148 298	147 500	-0,99%	36,66	54 074	37,03	54 619	1,010078781
Total	3 938 128	4 074 500			704 353		711 478	

L'évolution des bases, telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus, résulte :

1 – au titre de 2013, de **l'actualisation forfaitaire** des valeurs locatives prévues par la loi de finances par application d'un coefficient de 1.018 pour chacune des taxes soit une augmentation de la valeur locative de 1.80 %

2- de l'évolution physique des bases, c'est-à-dire de l'évolution de la richesse fiscale sur la commune, pour la différence.

A taux constants le produit progresse de 22 709 €
Avec l'augmentation de 1% le produit progresse de 29 834 €

Mettre en parallèle la diminution des compensations de l'État

Libellés	Année 2013	Année 2012	Variations
Produits des contributions directes	711 478	683 656	+ 4.07 %
Compensation ETAT Taxe Professionnelle	8 620	10 304	-19.54 %
Compensation ETAT Taxe Foncière	18 290	20 122	-10 %
Compensation ETAT Taxe Habitation	40 649	43 562	- 7.17 %
Total	779 037	757 644	

- **Texte Fresque Bibliothèque**

« ...*J'attache autant d'importance, et même beaucoup plus, aux petites choses sans importance écrites pour les enfants qu'aux grandes choses définitives écrites pour d'importants adultes.* »

Cette citation de Jacques Prévert est proposée pour être inscrite dans le livre dessiné sur la fresque.

Le Conseil Municipal donne son accord

Il est également suggéré de mettre le nom de l'auteur et la date de création

- Un point est fait par M le Maire sur les réflexions conduites par le groupe de travail composé du Directeur de l'école, des enseignants, des parents d'élèves et des élus ***pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014***

3 objectifs prioritaires : le bien être des enfants surtout celui des enfants de maternelle
 améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement du temps du midi.
 mise à la sieste plutôt pour une meilleure amplitude pédagogique

Pour atteindre cet objectif, les heures de sorties le midi et de l'après midi seraient décalées de 30 minutes pour les enfants des cours de maternelle et de primaire.

Cela imposerait une prise en charge des enfants qui seraient contraints à attendre la 2^{ème} sortie.

Cette disposition horaire de principe qui servirait de base à la mise en œuvre globale de la réforme sera présentée au futur conseil d'école.

- Une observation est faite sur ***l'absence de compte rendu dans la presse des réunions du Conseil Municipal.***

Il est regrettable qu'aucun correspondant OF ou CO n'assiste aux réunions.

Jean Marie Bossé précise qu'il a pendant une période rédigé un résumé des réunions qu'il remettait à M Retailleau mais compte tenu de sa fonction d'adjoint, il percevait que la diffusion des informations ne pouvait pas être très objective.

- Jury d'Assises 2014

NOM	PRENOM	NOM_JF	DATE NAISSANCE	ADRESSE
PILARD	Armelle	CHALLIER	10/10/1935	Foyer Logement Henri Douet 1 Rue de de la Chesnaie Bel-Air
DUVAL	Jean-Claude		03/08/1947	5 Bis Rue du Val d'Ombrée
DELANOUE	Annick	ARTHUIS	30/08/1953	Le Petit Haut Grez
BACAR	Mhamadi		06/07/1985	5 Rue du Val de Loire Bel-Air
COUE	Geoffrey		04/02/1990	36 Rue Bordeaux Montrieux Bel-Air
GASTON	Eliette	COURTIN	03/12/1962	22 Rue des Fauvettes Bel-Air

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents